

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE conforme au Règlement CE 1907/2006 (REACH)

### Rubrique 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : AMMONITRATE 33.5%

Désignation : AMMONITRATE 33,5

Dénomination du type : N 33,5

Norme de mise sur le marché : Engrais inorganique solide simple au nitrate d'ammonium et à forte teneur en azote

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Engrais, Matière première pour la fabrication d'engrais

Utilisations déconseillées : Aucune connue

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : ARTERRIS

Adresse : 24 avenue Marcel DASSAULT 31500 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 61 36 01 23

Mail : contact@arterris.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

INRS / ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 ((24/24 - 7/7) [www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net)

### Rubrique 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement 1272/2008 (CLP)

Ox. Sol.3 : Matière solide comburante ; H272 : Peut aggraver un incendie; comburant  
Eye Irrit.2 : Irritation oculaire ; H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

Informations supplémentaires

Le libellé complet des classes et des catégories de danger, des mentions de danger H et des phrases R est mentionné en rubrique 16

#### 2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement 1272/2008 (CLP)

Pictogramme(s) de danger



Code(s) pictogramme(s) de danger : SGH03 SGH07

Mention(s) d'avertissement(s)  
Attention

## Mentions de danger (H) complètes

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

## Conseils de prudence (P) complets

## Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage

## Intervention

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P370+P378 En cas d'incendie: utiliser pour l'extinction.

## 2.3 Autres dangers

## Résultat des évaluations PBT et vPvB

PBT : non applicable  
vPvB : non applicable

## Rubrique 3. Composition/Information sur les composants

### 3.2 Mélange

## Composition chimique du mélange (CLP) :

.....SUBSTANCE(S).....	Concentration.....	CAS.....	EINECS.....	REACH.....	Classification.....
Nitrate d'Ammonium	95.71%	6484-52-2	229-347-8	01-2119490981-27	Ox. Sol. 3 H272 Eye Irrit. 2 H319

## Informations sur les composants :

(\*) Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

## Informations supplémentaires

Le libellé complet des classes et des catégories de danger, des mentions de danger H et des phrases R est mentionné en rubrique 16

## Rubrique 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

## Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.  
Vérifier si la victime porte des verres de contact et, dans ce cas, les lui enlever si possible.  
Continuer à rincer pendant 15 minutes au moins.  
Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.  
Appeler un médecin.

## Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur de la zone et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Assurez vous d'une bonne circulation d'air.  
Si des symptômes respiratoires apparaissent ou persistent, consulter un médecin.  
En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler un médecin immédiatement.

## Contact avec la peau

Rincer la peau à grande eau pendant au moins 10 minutes.  
Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.  
Consulter un médecin si une irritation apparaît.

## Ingestion

Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et la faire boire abondamment.  
En cas de malaise, appeler immédiatement un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.  
Ne pas faire vomir. Appeler un médecin.

Protection des sauveteurs

Porter des équipements de protection individuelle (gants, masque, et/ou lunettes).

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Irritation des yeux.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

## Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Ce produit n'est pas inflammable.

Lors de la manipulation du produit en cours de décomposition : Eau

(attention, il est nécessaire d'arroser abondamment afin d'arrêter la décomposition thermique)

Moyens d'extinction inappropriés

Sable

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Produit sec

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Phénomènes dangereux

Les ammonitrates sont des produits stables à température et pression ordinaires, dès lors qu'ils sont manipulés, stockés, transportés et utilisés correctement.

DECOMPOSITION THERMIQUE

- FUSION DU NITRATE D'AMMONIUM

Sous l'effet d'une source d'énergie externe, les ammonitrates peuvent subir la décomposition thermique du nitrate d'ammonium, composé le plus élevé en concentration dans ces engrais.

Avant de se décomposer, le nitrate d'ammonium va fondre : l'écoulement du nitrate d'ammonium fondu doit se faire sans pouvoir stagner dans des cavités au sol où il y a risque de créer un confinement et donc de favoriser le passage de la décomposition thermique à la décomposition explosive.

- DECOMPOSITION

La conséquence immédiate de la décomposition thermique du nitrate d'ammonium qui est soumis à une source d'énergie externe, est un dégagement de gaz toxiques et corrosifs.

Des essais ont montré l'importance de la source nécessaire pour maintenir le phénomène de décomposition dans des situations de fusion suivie de la décomposition de tas - en vrac ou en sacs - de nitrate d'ammonium sans contamination, à l'air libre : sans source d'énergie, le phénomène s'arrête.

DÉTONATION

La forte teneur en nitrate d'ammonium des ammonitrates souligne le risque de détonation de ce produit dans certaines conditions.

Les caractéristiques intrinsèques qui peuvent avoir une influence sur la détonabilité des engrais simples à base de nitrate d'ammonium sont les mêmes que ceux du nitrate d'ammonium pur. Afin de garantir la stabilité des produits dans des conditions normales de stockage, le règlement européen exige ainsi la conformité à une épreuve de détonabilité. Néanmoins, comme les essais sont réalisés à l'échelle du champ de tir (quelques kilogrammes), un essai négatif signifie simplement qu'une résistance satisfaisante au risque d'explosion est garantie au niveau du produit pour sa mise sur le marché. En revanche, Il ne signifie pas que l'engrais simple à base de nitrate d'ammonium est incapable de détoner à plus grande échelle (effet de masse...) ou dans des conditions de stockage inadaptées ou dégradées.

Les conditions extérieures qui peuvent amener les ammonitrates à détoner sont :

- la contamination par des produits combustibles ou incompatibles,

- le chauffage de l'engrais contaminé et le confinement des gaz émis, un impact violent par un projectile ou une onde de choc suffisamment énergétique en contact avec l'ammonitrate.

(Source : INERIS - DCE - 65281 - version 5)

**Risques spécifiques**

À des températures au-dessus de 130 °C, des gaz de décomposition dangereux peuvent être dégagés: Monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac, chlorure, acide chlorhydrique.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Equipements de protection spéciaux

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Autres informations**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation nationale ou locale en vigueur.

**Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mettre des équipements de protection avant toute intervention (consulter la rubrique 8 pour les équipements appropriés).

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eviter la production de poussières. Assurer une ventilation adéquate.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas disperser les résidus du produit dans l'environnement.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Petit déversement accidentel**

Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté.

Recyclage ou élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets si le produit est pollué.

**Grand déversement accidentel**

Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau ou les zones confinées.

Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté.

Recyclage ou élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets si le produit est pollué.

**6.4 Références à d'autres rubriques**

Voir rubrique 1 pour le contact en cas d'urgence.

Voir rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir rubrique 13 pour l'élimination des déchets.

**Rubrique 7. Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures techniques :**

Eviter toute source de contamination incluant les matières organiques (combustibles, bois) et matières incompatibles (voir section 10. Eviter toute source de chaleur ou d'ignition, tout échauffement sous confinement Nettoyage soigné des engins de manutention et de tout appareil avant réparation. Assurer une bonne ventilation du poste de travail

**Précautions à prendre :**

Eviter la génération excessive de poussières et prévenir tout risque de dispersion par le vent Eviter tout contact direct avec le produit. Voir section 8

**Mesures d'hygiène :**

Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Mesures techniques :

Veiller à la propreté. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur ( Voir sections 13 & 15). Eliminer rapidement le produit contaminé ou inerte. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Assurer une bonne ventilation des locaux

### Conditions de stockage recommandées, stocker :

- à l'écart de toute source de chaleur
- à l'écart de toute source d'ignition
- à l'écart des matières incompatibles
- dans un endroit frais et bien ventilé
- à l'abri du rayonnement solaire direct
- à l'abri de l'humidité

### Matières incompatibles :

- Métaux usuels
- Matières combustibles
- Voir rubrique 10

### Matériaux d'emballage :

- Recommandés : Matières plastiques, Verre, Acier inoxydable (304), Aluminium
- Contre-indiqués : Cuivre, Zinc

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'utilisation finale particulière identifiée

# Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Nitrate d'Ammonium-----

VME : 10 mg/m<sup>3</sup> (poussières)

### Niveau dérivé sans effet ou DNEL (Derived No Effect Level)

Nitrate d'Ammonium-----

Long terme - inhalation - Systémique : 37.6 mg/m<sup>3</sup> Travailleurs

Long terme - Cutané - Systémique : 21.3 mg/kg bw/jour Travailleurs

Long terme - Cutané - Systémique : 12.8 mg/kg bw/jour Population générale

Long terme - inhalation - Systémique : 11.1 mg/m<sup>3</sup> Population générale

Long terme - Voie Orale - Systémique : 12.8 mg/kg bw/jour Population générale

### Concentrations prévisibles sans effet ou PNEC (Predicted No Effect Concentration)

Nitrate d'Ammonium-----

Eau douce : 0.45 mg/l

Eau de mer : 0.045 mg/l

Rejet intermittent : 4.5 mg/l

Usine de traitement d'eaux usées : 18 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières.

### Protection respiratoire

En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat.

Filtre anti aérosol/poussières type P2 ( conforme à la norme EN 143 pour masques ou EN 149 usage unique )

### Protection des mains

Port de gants recommandé en cas de contact prolongé ou répété. (conforme norme EN 374)

### Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité à protection latérale (conforme à la norme EN166)

### Protection de la peau

Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.

## Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Granulés : Solide, GRANULES

Couleur

Odeur : faible

Seuil olfactif : Non applicable

pH (solution aqueuse à 10 g /100 ml)

Point de fusion/Point de congélation

Point d'ébullition et intervalle d'ébullition : Non applicable

Point éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz)

Limites d'explosivité : Non déterminé

Pression de vapeur : Non déterminé

Densité de vapeur : Non applicable

Masse volumique apparente : 1.08

Solubilité(s)

Coefficient de partage n-octanol / eau : Non applicable

Temp. d'auto inflammabilité : Aucune donnée disponible.

Température de décomposition : Aucune donnée disponible.

Viscosité : Non applicable

Propriétés explosives : Non

Propriétés comburantes : Oui

### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle

## Rubrique 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales (Manipulation et stockage).

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales (Manipulation et stockage).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée / information disponible

### 10.4 Conditions à éviter

Éviter toute contamination.

### 10.5 Matières incompatibles

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir rubrique 5.



## Rubrique 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Non classé

Nitrate d'Ammonium-----

Toxicité orale (OCDE 401) : Rat DL50 : 2950 mg/kg bw

Toxicité dermale (OCDE 402) : Rat DL50 : > 5000 mg/kg

Toxicité par inhalation : Rat CL50 : > 88.8 mg/l

#### Irritation/Corrosion

Irritation oculaire

Nitrate d'Ammonium-----

Irritation cutanée (OCDE 405) : Lapin Non irritant

Irritation oculaire (OCDE 405) : Lapin Irritant

#### Sensibilisation

Non classé

Nitrate d'Ammonium-----

Peau (OCDE 429) : Souris Non sensibilisant

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Non classé

Nitrate d'Ammonium-----

Exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée (OCDE 422) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

NOAEL, oral (rat) / 365 jours : 256 mg/kg/jour NOAEC, inhalation (rat) / 14 jours : = 185 mg/m3

#### Cancérogénicité

Non classé

Nitrate d'Ammonium-----

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Nitrate d'Ammonium-----

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé

Nitrate d'Ammonium-----

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Autres données

Nitrate d'Ammonium-----

Un taux élevé de poussières provoque l'irritation de la gorge et la toux ainsi que des difficultés respiratoires.

## Rubrique 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Nitrate d'Ammonium-----

CE50 Daphnie (Daphnia magna - 48h): 555 mg/l

CL50 Poissons (Chinacook salmon, rainbow trout, bluegill) : 420-1360 mg NO3/- 48h) : 447 mg/l

CE 50 (Algues d'eau douce: Scenedesmus quadricuba) : 83 mg/l

### 12.2 Persistance - dégradabilité

Nitrate d'Ammonium-----

Facilement biodégradable.

Demi-vie aquatique : non applicable

Photolyse : N'est pas photolysable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nitrate d'Ammonium

Log POW : -3.1 - Non bioaccumulable

### 12.4 Mobilité dans le sol

Nitrate d'Ammonium

Soluble dans l'eau. L'ion NO<sub>3</sub><sup>-</sup> est mobile, l'ion N<sup>+</sup> est adsorbé par les particules du sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nitrate d'Ammonium

Le nitrate d'ammonium n'est pas considéré comme PBT ou vPvB selon les critères définis dans l'annexe XIII du règlement 1907/2006.

### 12.6 Autres effets néfastes

Nitrate d'Ammonium

En cas de dispersion accidentelle importante, peut entraîner une eutrophisation des eaux de surfaces ou éventuellement une contamination des eaux souterraines.

## Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Elimination des déchets du produit

En cas de produit contaminé :

Selon la nature des contaminants éliminer comme fertilisant ou s'adresser à une installation d'élimination agréée Ne pas stocker de produit contaminé

Elimination des emballages vides

Récupérer l'emballage pour recyclage après l'élimination des résidus de produit. Contacter un centre de collecte agréé pour le recyclage. Contactez ADIVALOR pour savoir si un centre de collecte est situé à proximité de chez vous.

Catalogue européen des déchets :

15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

15 01 06 - emballages en mélange / 15 01 02 - emballages en matières plastiques

## Rubrique 14. Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU : 2067

Soumis transport routier ADR : Oui

Soumis transport par voie ferrée RID : Oui

Soumis transport fluvial ADN : Oui

Soumis transport maritime IMDG : Oui

Soumis transport aérien OACI/IATA : Oui

### 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : Engrais au nitrate d'ammonium

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 5.1

### 14.4 Groupe d'emballage : III

### 14.5 Dangers pour l'environnement : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précaution particulière identifiée

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Pas de donnée disponible



## Rubrique 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

#### Stockage

4702-2 Eng simple/composé conforme au test de non DETONABILITE

Règlement (UE) no 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs - ANNEXE I.  
PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS

L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation du précurseur d'explosif par le grand public fait l'objet de restrictions.  
Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique a été effectuée par le fournisseur des substances

## Rubrique 16. Autres informations

### 16.1 Révisions

actu

### 16.3 Texte intégral des mentions et classifications des rubriques 2 et 3

Eye Irrit. : Irritation oculaire

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

Ox. Sol. : Matière solide comburante

### 16.4 Abréviations et Acronymes

DSD : Directive Substances Dangereuses (CE 67/548)

DPD : Directive Préparations Dangereuses (CE 99/45)

CLP : Classification, Labelling, Packing

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

CL50: Concentration létale, 50 pourcent

NOAEL: No Observable Adverse Effect Level

PBT : Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB : Very Persistent very Bioaccumulativ

### 16.5 Principales sources de données

Cette fiche de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par le(s) fabricant(s).

### 16.6 Méthode utilisée pour la classification

Classification et procédures utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP) : Méthode de calcul

### 16.7 Limites de responsabilité

A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au produit et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce produit s'il est associé à un ou plusieurs autres produits, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites, puisque tous les produits peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout produit est de la seule responsabilité de l'utilisateur.

## 16.8 Autres informations.

Publiée selon le règlement (CE) n°1907/2006, Annexe II, et à ses amendements. Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

## Annexes

### Scénario(s) d'exposition(s)

Nitrate d'Ammonium-----

## Nitrate d'Ammonium

### Scenario d'exposition 1

#### Section 1 Titre

Titre court du scénario d'exposition : nitrate d'ammonium - Distribution, Formulation

Nom d'utilisation identifiée : Distribution industrielle (Chargement, déchargement, prise d'échantillons).

Utilisation industrielle pour la formulation de mélange de produits chimiques.

Substance fournie pour cet usage sous forme de : Tel quel, En mélange

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégorie de procédé : PROC02, PROC03, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC13, PROC15

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement : ERC02

Secteur de marché par type de produit chimique : PC0i, PC1i, PC12, PC35, PC37

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation : Non.

Numero du ES : 02747-1/2013-12-16

#### Section 2 Contrôles de l'exposition

Scenario d'exposition contributif contrôlant l'exposition environnementale pour : Tous Ce produit n'est pas classe selon la législation de l'Union européenne., Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement.

Scenario d'exposition contributif contrôlant l'exposition des travailleurs pour : Caractéristiques du produit : Sel minéral.

Concentration des substances dans le mélange ou l'article : <= 100 %

Etat physique : Solide. Fondu Liquide.

Poussière : Solide, faiblement pulverulent

Frequence et duree d'utilisation : Sauf mention contraire

Duree d'utilisation (h/j) : > 4

Domaine d'utilisation : Intérieur

Mesures de contrôle de ventilation : Aucune ventilation particulière requise.

Conditions et mesures liées a l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la sante Protection individuelle : Provoque une sévère irritation des yeux.

Utiliser une protection oculaire adaptée., Se laver les mains et la peau contaminée soigneusement apres manipulation.,

Voir la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle).

#### Section 3 Estimation de l'exposition et reference a sa source

Estimation de l'exposition et référence à sa source - Travailleurs : Évaluation de l'exposition (humain) : : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation de l'exposition : Indéterminé

Très faible toxicité pour les humains ou les animaux.

Voir la rubrique 8 dans la FDS, DNEL

#### Section 4 Directives permettant a l'utilisateur aval d'evaluer s'il travaille a l'interieur des limites du S

Environnement : Non applicable.

Sante : Non applicable.

#### Abréviations et acronymes

Catégorie de procédé : PROC02 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC03 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC05 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC08a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de

de l'eau

## Nitrate d'Ammonium - Scenario d'exposition 2

### Section 1 Titre

Titre court du scénario d'exposition : nitrate d'ammonium - Professionnel, Engrais.

Nom d'utilisation identifiée : Formulation professionnelle de produits fertilisants.

Utilisation professionnelle comme fertilisant en exploitation agricole - chargement et épandage.

Usage professionnel de la substance en tant que fertilisant en serre.

Utilisation professionnelle en tant que fertilisant liquide en plein-champ (ex : ferti-irrigation).

Utilisation professionnelle en tant que fertilisant - maintenance du matériel.

Substance fournie pour cet usage sous forme de : Tel quel, En mélange

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégorie de procédé : PROC02, PROC03, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC11, PROC15, PROC19

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement : ERC08b, ERC08e

Secteur de marché par type de produit chimique : PC12

Secteur d'utilisation finale : SU01, SU10, SU0 : Autre : NACE G47.7.6

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation : Non

Numero du ES : 02777-1/2013-12-17

### Section 2 Controles de l'exposition

Scenario d'exposition contributif controlant l'exposition environnementale pour : Tous

Ce produit n'est pas classe selon la legislation de l'Union europeenne. Pas d'evaluation de l'exposition pour l'environnement.

Scenario d'exposition contributif controlant l'exposition des travailleurs pour : Caracteristiques du produit : Sel mineral.

Concentration des substances dans le melange ou l'article : <= 100 %

Etat physique : Solide. Fondu Liquide.

Poussiere : Solide, faiblement pulverulent

Fréquence et durée d'utilisation : Sauf mention contraire

Durée d'utilisation (h/j) : > 4

Domaine d'utilisation : Intérieur, Extérieur

Mesures de contrôle de ventilation : Aucune ventilation particulière requise.

Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé Protection individuelle : Provoque une sévère irritation des yeux.,

Utiliser une protection oculaire adaptée., Se laver les mains et la peau contaminée soigneusement après manipulation.,

Voir la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle).

### Section 3 Estimation de l'exposition et reference a sa source

Estimation de l'exposition et reference a sa source - Travailleurs : Evaluation de l'exposition (humain) : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation de l'exposition : Indetermine

Tres faible toxicite pour les humains ou les animaux.

Voir la rubrique la FDS, DNEL.

### Section 4 Directives permettant a l'utilisateur aval d'evaluer s'il travaille a l'interieur des limites du SE

Environnement : Non applicable.

Sante : Non applicable.

### Abréviations et acronymes

Catégorie de procédé : PROC02 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC03 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC05 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC08a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC08b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC09 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC11 - Pulvérisation hors milieu industriel et/ou applications de l'industrie

**AMMONITRATE 33.5**

000002 Version v1.

Page 8/12

Date FDS 05/08/2022

Remplace FDS du